DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-=

Nombre de Membres En exercice : 11

Présents : 7 Pouvoir : 1 Absents : 4 SEANCE DU 27 AVRIL 2021

=-=-=

Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mil vingt et un et le 27 du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

<u>Présents</u>: Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir: M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés: M. VINCENT - Mme SAUQUET

Absents: M. CALMET- Mme MAIS

<u>1 -AUTORISATION DE SIGNATURE d'UN ACTE D'ENGAGEMENT POUR L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX</u>

L'Analyse des besoins sociaux (ABS) constitue une obligation annuelle réglementaire pour tous les CCAS et CIAS depuis le décret du 6 mai 1995. Elle est également et surtout un outil de pilotage essentiel à l'accomplissement de la mission d'action sociale générale de prévention et de développement social local dévolue à ces derniers.

Afin de répondre à cette obligation et appréhender au mieux les besoins et attentes de son territoire, le CCAS de Saint-Mandrier-Sur-Mer a souhaité mettre en place une analyse des besoins sociaux.

Par délibération du 3 novembre 2020, Monsieur le Maire, président du CCAS a été autorisé à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des besoins sociaux du bassin de vie de la métropole Toulonnaise qui sera pilotée par le CCAS de Toulon et qui regroupe cinq communes.

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente a été désignée comme représentante du CCAS de Saint-Mandrier-Sur-Mer à la commission de marchés à procédure adaptée du groupement de commandes et indique que le titulaire du marché est la **Société SPQR -** 33 rue Garcin - 69003 LYON pour un montant de **5 000 € H.T**..

La durée d'exécution du marché public est de 9 mois à compter de la date de notification dudit marché public reconductible 1 fois pour une durée de 3 mois.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, président du CCAS à signer ledit acte d'engagement n°2020-195.

Le Conseil d'administration délibérant.

- OUI l'exposé de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER à observer, analyser les besoins sociaux de la population relevant du Centre Communal d'Action Sociale avec les partenaires intéressés, afin de mieux adapter les services rendus.

DECIDE à l'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire, président du CCAS à signer l'acte d'engagement avec la Société SPQR pour un montant de 5 000 € H.T.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 du CCAS. Pour extrait conforme, le 28 avril 2021.

Signé : La Vice-Présidente Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-268300928-20210427-2021-04-27D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2021 Affichage : 28/04/2021